

Bilan du jury 15 mai 2019

Nous remercions toutes les classes ayant participé à ce concours. Elles ont donné l'occasion au jury d'entendre et d'apprécier des productions originales, fruits de l'engagement enthousiaste des élèves impliqués dans le projet.

Les productions du cycle 3 ont souligné l'humour et l'originalité des élèves dont les productions dynamiques et créatives ont ravi l'ensemble des jurés, adultes et classes.

Les productions du cycle 4, moins nombreuses cette année, ont témoigné de l'intérêt des classes pour des sujets engagés, porteurs d'un regard questionnant la place de l'individu dans le monde.

Un grand nombre de productions lycée sont marquées par des thématiques liées aux discriminations et à la violence. Ces sujets sont souvent traités avec un réel souci de créativité, tant sur le plan sonore que littéraire, mais le jury s'étonne que les dimensions littéraire et musicale soient parfois négligées. Il rappelle à ce titre que les productions récompensées ont vocation à être publiées et qu'elles reflètent ainsi l'image des élèves de l'académie : le langage familier n'est pas à bannir en soi, à condition qu'il demeure au service du texte et de sa cohérence ; il convient également de différencier ce qui relève de la familiarité ou de la vulgarité.

Le jury rappelle qu'un concours intitulé **L'Écrire et le Dire** articule étroitement deux verbes, également fondamentaux dans la mise en œuvre du projet. Le travail de la voix, envisagée dans la richesse de sa matérialité, s'enracine dans la création du texte qui ne saurait passer au second plan. De la même façon, les éléments sonores, bruitages ou musiques, n'ont pas vocation à demeurer ornementaux, mais à participer pleinement au sens de la production. Pour cette raison, le bruitage purement illustratif ne convainc pas le jury qui valorise au contraire le traitement narratif des voix et des effets sonores.

Le jury souhaite attirer l'attention des professeurs sur trois points essentiels du concours :

- Le texte doit être une création originale de toute la classe. Certains professeurs ont fait le choix d'envoyer plusieurs productions par classe, ce qui ne correspond pas aux attentes du concours. Les temps de réflexion ou de conception en petits groupes n'est pas à bannir pour autant, mais doit être envisagé comme une étape d'un travail collectif.
- Le texte doit être écrit par les élèves. Aucune adaptation d'un texte déjà existant ne peut être acceptée. La publication sur le site des productions primées ont vocation à valoriser le travail des classes et à montrer ce qui peut être attendu par le jury ; il convient de ne pas les plagier ni même de s'en inspirer.
- Les éléments sonores ou musicaux doivent impérativement être libres de droit. Les sources seront à fournir dans la fiche de conduite du projet.

Nous attirons également l'attention des futurs candidats sur la qualité de l'oralisation du texte. Certaines lectures, trop rapides, sacrifient la clarté de la diction. Nous renouvelons donc le conseil de l'an passé pour préparer la lecture, en suggérant d'annoter le texte avec des marquages spécifiques pour les pauses, le rythme, les intonations. Nous conseillons encore de penser le projet dans le temps limité de quatre minutes (jugé parfois trop court) et de privilégier

un travail réel sur la forme par des essais successifs et un travail collaboratif cherchant à améliorer et enrichir d'abord le texte puis l'oralisation, au prix de suppressions si nécessaires.

Sensible enfin au travail conduit dans chaque classe, le jury a apprécié de recevoir des fiches de conduite de projet nourries qui lui ont permis de comprendre la démarche dans laquelle s'inscrivait la production. Il encourage donc les professeurs à fournir tous les éléments susceptibles d'éclairer le parcours et se réjouit d'apprendre que la participation au concours a permis aux classes de progresser sur un plan disciplinaire, mais également dans l'écoute, le respect, la coopération et la cohésion du groupe.